
Erratum

Décision 7537, 26 avril 2002

Loi sur la mise en marché des produits agricoles,
alimentaires et de la pêche
(L.R.Q., c. M-35.1)

Producteurs d'œufs de consommation

— **Quotas**

— **Modification**

Gazette officielle du Québec, Partie II, Volume 134,
numéro 19, 8 mai 2002, page 2988.

À l'article 1, au deuxième alinéa, on devrait lire « date
d'entrée des pondeuses » au lieu de « date d'entrée des
pontes ».

38803